

Image not found or type unknown



doute sur la qualification de xxxxxx

Par **dplonguet**, le **24/02/2019** à **00:17**

Bonjour,

je lis sur le net que certains sites comme xxxxxx serait des escrocs. Vous relevez cette société comme en faisant partie et je m'interroge.

J'essaie de régler une affaire d'indivision en Espagne et au départ (la semaine dernière) ils m'ont affirmé qu'après un versement de 350 euros ,je n'aurai plus aucun honoraire à payer. Je crois que j'étais très naïf puisque je me suis laissé faire. Je pense faire opposition auprès de ma banque(???). Comment pensez vous que je puisse me défendre face à cette escroquerie ?

Merci de vos conseils.

bien cordialement

dp longuet

01xxxxxxxxx

Par **Tisuisse**, le **24/02/2019** à **06:12**

Bonjour,

Juridissimo, comme certains autre forums juridiques, ne traite que les sujets relevant du droit français. Le vôtre traite du droit espagnol, cela aurait dû ne pas vous échapper. C'est à un site juridique espagnol, un avocat espagnol ou un notaire espagnol que vous devez poser vos questions. M'est avis qu'il ne faut pas vous en prendre au site Juridissimo lui-même mais à l'intervenant qui vous a répondu et vous a demandé des sous. Voyez donc ce problème avec les modérateurs ou les administrateurs de ce site juridique.

Par **beatles**, le **24/02/2019** à **10:15**

Bonjour,

[quote]

je lis sur le net que certains sites comme xxxxxx serait des escrocs. Vous relevez cette société comme en faisant partie et je m'interroge. [/quote]

Je pense que vous faites allusion à l'avertissement de Maître Sabine HADDAD (<https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/mefiez-vous-sites-juridiques-escrocs-11960.htm>).

Suivez donc son conseil ou adressez vous directement à elle.

Cdt.